

Compte Rendu de la réunion du Comité de Pilotage pour le lancement de la démarche PCAET sur la CC Coteaux Bellevue (CCCB)

Date, heure de début : **21 Avril 2023, 14H30**

Lieu :

**Salle du Conseil
Siège de la CCCB
19 route de Saint-loup-cammas
31140 Pechbonnieu**

Participants :

NOM	STRUCTURE, FONCTION
SEMPERBONI PATRICE	Mairie de Pechbonnieu, conseiller communautaire
MANTON LUC	GRDF, Chargé de relations / Collectivités Territoriales
CONSTANTIN RAPHAEL	GRDF, Ingénieur d'Affaires Mobilité Durable (bio)GNV
MANN LAURENT	DDT, chargé de mission
ROQUES PATRICK	SMEA-Réseau 31, Directeur général
PILON ANNE-SOPHIE	Mairie de Labastide-Saint-Sernin, conseiller communautaire
CALVIGNAC CORINE	Mairie de Saint-loup-Cammas, conseiller communautaire
DOUCET CHRISTOPHE	SMEAT, Directeur
LERE ETIENNE	Tisséo, Chargé d'études mobilité
VIELLE AUDE	CDA, chargée de mission au service urbanisme et foncier
SOPHIE LAY	Mairie de Saint-Génies-Bellevue, VP communautaire
GAILLARD MARIE-BLANDINE	Mairie de Saint-Génies-Bellevue, conseiller communautaire
GRANDET JEAN-PIERRE	Office National des Forêts, Technicien forestier territorial
GEIL-GOMEZ SABINE	Mairie de Pechbonnieu, Présidente communautaire
ESQUERRE DIANE	Mairie de Castelmaurou, VP communautaire
LERAY FLORENCE	CCCB, Chargée de mission développement durable et mobilité
CATALA PATRICK	Mairie de Montberon, conseiller communautaire
RENARD GIOVAN	Mairie de Montberon, conseiller communautaire

Ordre du jour :

1. Le Plan Climat Air Energie Territorial et son cadre juridique
2. La communauté de communes des Coteaux Bellevue
3. Premiers éléments du diagnostic
4. Organisation
5. Echange avec les partenaires

Après un temps d'accueil, la réunion débute à 14H45.

Mme Esquerré, VP au développement durable à la CC Coteaux Bellevue introduit la réunion, puis elle invite à effectuer un tour de table pour que chacun se présente, et présente sa structure.

Mme Leray, chargée de mission développement durable et mobilité au sein de la CC Coteaux Bellevue, présente le document joint à ce compte rendu « **230421-CCCB-PCAET-COPIL01-présentation** ». Mme la Présidente de la CC Coteaux Bellevue, rappelle l'importance d'inclure le citoyen dans la construction du plan Climat et cette volonté de la communauté de communes. De plus, aux vues de l'actualité, la gestion du grand cycle de l'eau apparaît comme un élément incontournable dans le plan climat à élaborer.

Suite à la présentation, il est proposé aux partenaires présents d'indiquer leurs premières idées, sur la manière d'interagir dans ce contexte de PCAET, en termes de données pour alimenter le diagnostic ou d'actions à mener.

GRDF donne des informations sur le Bio GVN. Les véhicules roulant au Bio GVN ont un cycle de vie plus vertueux que les véhicules thermiques et électriques. Le Bio GVN est très peu émetteur de GES et de polluants atmosphériques. Mais, il n'y a pas de bornes GNV sur le territoire. La CCCB, gérant la collecte des déchets en régie, avec la construction du nouveau bâtiment hébergeant le service environnement, aurait une opportunité pour installer une borne GVN sur le site pour alimenter les camions de collectes, et ainsi réduire les émissions liées à la collecte.

Concernant la collecte des biodéchets, des levées de fonds sont possibles pour créer de nouveaux sites de méthaniseurs. Mais attention aux retours sur investissements très longs. De plus, il faut trouver une filière de valorisation des résidus de méthanisation associée.

Le Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne évoque la solution de micro-méthaniseurs, tout en alertant sur la complexité de l'exploitation et la conduite du système.

Mme la Maire de Saint-génies-bellevue et VP à la CC Coteaux Bellevue, évoque l'enjeu du changement des habitudes des particuliers, l'« hyperconfort » amené par la climatisation notamment. L'ONF est sollicité concernant les meilleures plantes pour créer des îlots de fraîcheur dans l'espace public. La DDT indique que l'association « arbres et paysages d'autant » peut être de bon conseil pour cette problématique. Cela ouvre la réflexion sur la désimperméabilisation des sols et la nature des matériaux de construction, qui peuvent également jouer sur les températures. Le « fond vert » peut permettre de financer des projets dans cette optique.

Le SMEA-Réseau 31 informe les membres du COPIL de la création d'une feuille de route pour l'adaptation au changement climatique (juin 2023) pour la gestion des eaux usées et du Girou, indiquant les investissements à prévoir et les aménagements à réaliser, associés à un plan de sobriété.

Le SMEAT indique que la panification du PCAET devra effectivement prendre en compte les éléments du SCoT, qui est en révision. Ceci porte notamment sur les éléments de protection de la trame verte et bleue, la manière de privilégier les formes urbaines « de fraîcheur » et de limiter la consommation.

Mme la Présidente interpelle l'assemblée sur la participation des enfants dans le projet, public à concerter et sensibiliser.

GRDF informe qu'il dispose d'outils d'animation pour les ALAE sous forme de kits.

Dans ce contexte, l'ONF évoque le projet « la forêt s'invite à l'école », avec animation de sensibilisation.

Tisséo informe l'assemblée de la transition du parc de bus, qui permettrait d'aider à réduire les émissions de GES liées à ce transport. Il rappelle qu'il existe un accompagnement proposé par Tisséo « mobilités en entreprises » pour accompagner au changement. Tisséo réalise une « Enquête Mobilité Certifiée Cerema » (EMC²) sur son périmètre, qui s'est terminée en Mars 2023. Les résultats seront consultables d'ici fin 2023 et pourront ainsi aider à mieux identifier les habitudes liées aux mobilités sur le territoire afin de définir des actions ciblées.

La chambre d'agriculture, rappelle qu'un diagnostic agricole est en cours sur le territoire. Le COPIL de fin aura lieu en Juin avec une série de propositions d'actions. Les actions à mener pourront être en partenariat avec les différents services de la structure, notamment avec une volonté de maintien de l'élevage via la captation des circuits courts. Mme Vielle fait également référence à la loi APER (LOI n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables) pour laquelle les projets sur terrains agricoles, notamment en agrivoltaïsme doivent être soumis à un document cadre produit par la CDA.

Cette loi est en attente de décrets et de positionnements nationaux. Mme Vielle rappelle le manque de données concernant l'efficacité de l'agrivoltaïsme, car les projets n'aboutissant pas toujours, il y a peu de recul sur les résultats finaux. L'ONF indique pouvoir aider au montage des dossiers dans ce cadre.

La réunion se conclue en remerciant les participants de leur venue et de leur participation active aux échanges.

La prochaine réunion du Comité de Pilotage concernera le diagnostic territorial et sera programmée en Juin.